EXTRAIT DE DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : 14/09/2023 *Date d'Affichage : 15/09/2023 *Conseillers en exercice : 23

*PRÉSENTS: 13
*VOTANTS: 16

L'an deux mille vingt-trois, le 21 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

Etaient présents: Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Florence VILLE-VALLEE, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Michel PLAIGNAUD, Madame Claudine BARRIE, Monsieur Mohammed NIFA Adjoints Monsieur Hervé BERTRAND, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Isabelle LACOUR, Monsieur Thierry LACOUR, Madame Monique MORNACCO, Monsieur Thierry ROUSSELET, Monsieur Dominique REVEILLERE,

Etaient absents excusés:

Monsieur Bernard GLENAT povoir à Monsieur Dominique REVEILLERE, Madame Muriel DANQUAH pouvoir à Monsieur Thierry BRUN, Monsieur Fodié DIARRA pouvoir à Monsieur Mohammed NIFA, Monsieur David DUMEUNIER, Monsieur Olivier SCARSETTO, Madame Céline POUTEAU, Madame Emilie POUJOL, Monsieur Fabien BOSC, Madame Sophie Rima GHADBAN, Madame Murielle FANOUILLERE,

Madame Claudine BARRIÉ a été désignée Secrétaire de séance.

DEL 7 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires de la fonction publique territoriale,

VU la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-6, 2 CONSIDERANT qu'il convient d'actualiser le tableau des emplois de la Commune de Margency, pour tenir compte de l'évolution des besoins et des évolutions de carrière, des recrutements,

CONSIDERANT l'avis favorable à l'unanimité de la commission des Finances du jeudi 14 septembre et sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité (15 voix pour, 1 abstention (Monsieur JeanBernard Lasmarrigues), 0 voix contre),

DECIDE DE CREER les postes suivants :

 1 poste de technicien territorial à compter du 1^{er} octobre 2023 (transformation du poste d'agent de maitrise principal créé par délibération N°3 du 17/09/2009)

> Accusé de réception en préfecture 095-219503695-20230925-DEL721092023-DE Date de télétransmission : 25/09/2023 Date de réception préfecture : 25/09/2023

- 1 poste de rédacteur à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2023 avec possibilité de recruter un contractuel en respectant les principes de l'article L 332-14 du Code Général de la Fonction Publique.
- 1 poste d'apprenti supplémentaire (délib 2 du 14/09/2020) pour le service administratif communication.

<u>DIT</u> que les dépenses seront imputées au budget de l'exercice sur les dépenses du personnel - chapitre 012 du budget.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dès sa transmission en Sous-Prefecture le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A de Cerey Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification

Fait à Margency, le 22/09/2023

Le Maire,